



inFOs

septembre
2015

*Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, et de l'Énergie
Ministère du Logement de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité*

Déclaration à la CCP du 15 septembre 2015

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration et du personnel.

À l'heure d'ouvrir cette nouvelle CCP, et sur la base de situations constatées de manière récurrente ces dernières années, les élus Force Ouvrière ont à cœur de mettre en exergue à travers cette déclaration les dysfonctionnements de notre administration en termes de gestion de ses personnels non-titulaires.

L'actualité récente a tout d'abord permis de mettre en lumière le manque de clarté des contrats proposés par notre Ministère. Leur rédaction actuelle, terriblement succincte et lacunaire, empêche en effet les agents concernés de prendre la pleine mesure des implications professionnelles et réglementaires que ces contrats engendrent. Les possibilités de rejoindre d'autres structures (publiques ou privées) à échéance ou par rupture desdits contrats et les questions de déontologie afférentes manquent notamment des précisions nécessaires à leur bonne compréhension.

Cet état de fait peut alors générer des situations dramatiques, comme Force Ouvrière a pu le constater, il y a quelques semaines, à travers le cas d'un agent démissionnaire empêché de rejoindre le secteur privé suite à un avis d'incompatibilité émis par la Commission de déontologie. L'agent concerné se retrouvait alors potentiellement dans l'impossibilité de rallier n'importe quel projet professionnel en lien avec ses compétences pour une durée de 3 ans et ne pouvait prétendre, dans le même temps, à aucune indemnité chômage puisque démissionnaire.

Pour mettre fin à ce type de situations, les élus Force Ouvrière proposent, de manière officielle par la présente, de se rapprocher des services des ressources humaines compétents (sous-direction de la modernisation et de la gestion statutaires notamment) afin de lancer un processus de réécriture desdits contrats et de mettre en place une meilleure circulation de l'information à destination des futurs agents contractuels de notre Ministère.

CONTRACTUELS

Dans un second temps, il apparaît tout aussi important aux élus Force Ouvrière de rappeler la fragilité et la précarité pouvant caractériser la population des agents non-titulaires de notre administration, et les nombreuses conséquences que cela peut entraîner en termes de management.

Les craintes légitimes des agents en situations précaires, en particulier celles portant sur leur non-renouvellement de contrat ou sur leur revalorisation salariale, ne doivent en aucun cas venir alimenter des menaces hiérarchiques, afin par exemple d'augmenter la charge de travail supportée par les agents concernés ou de générer des contraintes hors normes.

De la même manière, il convient de ne pas encourager les promesses déraisonnées des services de proximité à destination des agents non-titulaires (attribution de statut hiérarchique plus élevé, augmentation salariale plusieurs fois supérieures à celles normées dans les textes) formulées dans le but d'obtenir un investissement plus conséquent de ces derniers et/ou de les obliger à assurer l'intérim de postes vacants sur de longues périodes en sus de la charge de travail afférente à leur propre poste.

Force Ouvrière demande ainsi à l'administration d'effectuer une communication en ce sens aux services de proximité et de s'assurer de leur bonne connaissance des règles statutaires et réglementaires concernant les personnels non-titulaires du Ministère. Dans cette démarche, une note actualisée sur la gestion des contractuels doit être envisagée. Si des évolutions de poste ou des revalorisations exceptionnelles doivent être attribuées à des agents non-titulaires, Force Ouvrière demande à ce que celles-ci interviennent en amont et ne génèrent donc pas de périodes transitoires incertaines et défavorables aussi bien moralement, physiquement que financièrement aux agents concernés.

Comme ils l'ont toujours fait, les élus Force Ouvrière se chargeront de mettre en garde les agents non-titulaires contre ces dérives et les désintérêts constatés à leur égard concernant leur gestion.

Les élus Force Ouvrière à la CCP